



**CANTAL**

## Ma RETRAITE au PAYS VERT

**BULLETIN N° 21 Mars 2026**

Fédération Générale des Retraités Fonction Publique

(Etat, Collectivités territoriales & Hospitalière)

Section du CANTAL

Siège : Bureau de la F.S.U.

8, esplanade CRESPIN

15000 AURILLAC

Responsable : Françoise MARTIN

Tél : 06.81.54.43.84.

Courriel : fgr15@orange.fr

### SOMMAIRE :

**Page 1** : Editorial – Appel à l'ASSEMBLEE GENERALE CANTAL le mercredi 25 mars 2026 à AURILLAC de 13 heures 30 à 17 heures

**Page 2** : Compte rendu synthétique de l'assemblée régionale de la FGR FP Auvergne

**Page 3** : Tour d'horizon des questions fiscales sociales économiques du moment

**Page 4** : Bilan financier FGR FP Cantal ; Bibliographie

### Editorial :

Aujourd'hui on assiste au recul des démocraties partout dans le monde. La force supplante le droit, et la tentation belliciste se renforce sinon éclate en conflits mettant en péril l'avenir de nombreuses régions sur le vieux continent, en Afrique et au Proche Orient. Notre quotidien marqué d'incertitude voire d'angoisse est accentué par une crise des institutions, le discrédit croissant du pouvoir politique, une fragilisation accentuée de la démocratie et la montée dangereuse des extrêmes droites.

Face à ce contexte difficile, la FGR-FP doit, avec volonté et constance poursuivre l'indispensable défense et promotion des intérêts matériels et moraux des retraité-es de la Fonction publique.

Les droits issus du travail sont attaqués et soumis à une tension soutenue. Fondement de notre «*vivre ensemble*», la Sécurité sociale reçoit tous les coups... Financé par les cotisations sociales constitutives de la rémunération du travail, son budget est mis en déficit volontairement ce qui justifie les multiples remises en cause contre toutes ses branches : de la maladie à la retraite, du logement à la politique familiale, des droits familiaux aux droits conjugaux. Si les retraité.es sont régulièrement stigmatisé.es, nos actions démontrent l'inanité de ces attaques et la mise en sourdine de beaucoup de ces faux discours.

Les questions environnementales, l'eau, la sécurité alimentaire, etc. nous interpellent aussi.

Volontaires et persévérant.es, nous devons poursuivre les mobilisations entreprises dans une recherche systématique de l'unité la plus large. Nos interpellations multiples à tous les niveaux ont mobilisé et porté sur les questions essentielles telles la revalorisation des pensions, les questions de santé et d'accès aux soins, la présence de services publics de proximité et la protection sociale complémentaire.

Nous avons contré le projet de suppression de l'abattement fiscal de 10 %. Mais les menaces contre les conquits sociaux subsistent et les coupes budgétaires du budget LECORNU (adopté comme de bien entendu par 49.3 !!!) sont porteurs de menaces qui affaiblissent les services publics et les politiques d'investissement dans la santé.

### **A. G. des membres adhérent-es de la FGR-FP Cantal**

**Mercredi 25 mars 2026 de 13 heures 30 à 17 heures**

**Salle de réunion F.S.U. n°22 au 3 étage Maison des Associations et Syndicats**

**8, Esplanade Michel CRESPIN à AURILLAC**

**Venez vous informer :**

- sur les **enjeux de la Protection Sociale Complémentaire**
- sur les **conséquences du Budget LECORNU sur votre protection sociale**
- sur les **actions menées par la FGR-FP**

En présence de **Gérard HATAB** délégué de la région AUVERGNE

**Aucun-e représentant-e du Cantal n'a assisté à cette réunion, mais nous reprenons les points les plus importants évoqués**

### La Protection Sociale Complémentaire

Dans la région Auvergne, une réunion réunissant les quatre départements, a eu lieu à Issoire avec les interventions d'un **délégué MGEN du Cantal** (adhérent F.S.U.) et de **Jacques FOGLIARINI**. La journée a été très appréciée pour la qualité des interventions. Cette réunion avait aussi pour objectif de rompre l'isolement des militants/adhérents FGR-FP peu nombreux dans le Cantal et la Haute Loire... Trois collègues du Cantal ont assisté cette journée en octobre 2025.

Le défi est redoutable : quels conseils donner à nos adhérents pour le choix du type de contrat ?

- adhérer au contrat collectif qui offre un cadre solidaire avec intervention des syndicats et de la FGR-FP avec le rappel des principes de solidarité.
- se renseigner sur la cotisation des ayants droit ; par ex : la cotisation des ayants droit en contrat individuel MGEN augmenterait de 50 %.
- rester sur un contrat individuel, c'est s'isoler ; quel devenir pour une complémentaire sans les actifs ?

D'après un article d'*Alternatives économiques*, les cotisations 2026 des complémentaires santé ont augmenté en moyenne de **6,20 % pour les contrats collectifs** et de **5 % pour les contrats individuels**.

A propos de l'augmentation des taxes envers les complémentaires : pour l'année 2025, alors qu'elle était budgétée dans les cotisations des adhérents, celle-ci est passée à la trappe à cause du blocage du budget national ; la MGEN a procédé à un remboursement.

Il faut savoir que l'échéancier des cotisations MGEN communiqué en novembre-décembre est établi sur la base des pensions (n-1), c'est-à-dire sur les pensions de 2025 pour l'année 2026. Donc les augmentations des taxes de 2026, prendront effet en 2027.

Expliquer que la Fonction Publique (à la différence du privé) est tenue de faire jouer la concurrence par des appels d'offre tous les 6 ans ; ainsi un nouveau contrat collectif est possible tous les 6 ans...

Pour les retraités à la MGEN, aucune visibilité sur le contrat collectif ni sur le contrat individuel, puisqu'aucune communication. D'après le représentant MGEN présent, la mutuelle aurait demandé à rencontrer la FGRFP au plan national.

Dans cette évolution mortifère de libéralisation de la santé, il faut dénoncer le fait que le système «Sécurité Sociale + complémentaires» coûte plus cher que «le 100 % Sécu des soins prescrits».

### Le Groupe des 9

Au plan national, il y a des difficultés avec FO, mais pas que, voir le dernier communiqué G6... : **Allier** : ce fut G4, puis G3, puis G ... plus rien ! **Puy de Dôme** : G10, souvent G9 sans FO (ligne nationale) **Cantal** : c'est un tandem obligé avec la CGT...

**Une semaine d'actions est prévue entre le lundi 30 mars et le samedi 4 avril 2026...** Roland LEBEAU [Responsable FGR-FP Puy de Dôme a contacté la CGT, mais il existerait des désaccords entre les sections CGT : les sections régionales CGT de la région lyonnaise auraient souhaité une manif régionale à Lyon (Rhône, Isère, Loire,...) mais les sections CGT Auvergne refusent (Allier, Puy de Dôme, Cantal et Haute-Loire) et priorisent les actions départementales). Les sections CGT doivent se revoir fin février 2026. Roland LEBEAU a proposé 2 dates à la CGT 63, le 16 ou 19 mars (à suivre)].

### Compte-rendu de la journée CDCA (22 janvier) à Paris

35 participants à cette réunion nationale ; une vingtaine de réponses à l'enquête. On constate une grande disparité, des endroits où il existe un fonctionnement, en d'autres endroits, où il ne se passe rien !

**Puy de Dôme** : réunions plénières, commissions... des constats et des propositions sont listés, mais qu'est-ce qui se met véritablement en place (?) Depuis le dernier renouvellement, Roland LEBEAU et deux autres collègues ont initié un travail préparatoire des réunions au sein du G10. La dernière déclaration (FSU, FGR-FP, CGT, Solidaires) a été enregistrée, mais pas de réponse.

Allier : des personnes intéressantes participent activement, mais ensuite, aucune mise en oeuvre.

En fait, on « donne la parole », on fait de « l'occupationnel » c'est un simulacre de démocratie, bien loin du principe de démocratie participative !

### Les Agences Régionales de Santé

Quid de la décentralisation des ARS (décision du 5 décembre 2025) : qui dit décentralisation, dit qu'il n'y aura plus d'unité sur la région, sinon c'est le terme « déconcentration » qui aurait été utilisé.

Est-ce qu'il s'agit d'une réorganisation interne ? Où cela tient-il à leur fonctionnement ?

**Allier** : l'ARS a une mission d'inspection des établissements (distribution de label) mais les contrôles étant annoncés à l'avance, ceux-ci ne peuvent donc être que de grande qualité !!! L'ARS finance des associations de professionnels de santé sur des secteurs, type « causeries » afin de créer et/ou renforcer l'appartenance à un collectif ; l'ARS rémunère les professionnels qui participent car perte de revenu du fait du non-accueil de leur patientèle.

**Puy de Dôme** : rencontre dans le cadre du G10. L'ARS est investie dans le développement des Centres de santé pour l'implantation de médecins et autres professionnels afin de permettre l'accès aux soins dans des territoires « sinistrés ».

### Discussion

L'installation de libéraux, ça ne fait pas un Service public de santé ; aujourd'hui, on assiste à la banalisation des dépassements d'honoraires... qu'on peut marchander !!! En plus du 100 % Sécu, il faudrait :

- revendiquer la dé-libéralisation des professionnels de santé, et une implantation des médecins sur tout le territoire ;
- dénoncer l'industrie pharmaceutique (pompes à fric) et revendiquer l'existence d'une souveraineté française en matière de médicaments.
- l'élargissement des compétences des pharmaciens et des infirmiers : une stratégie de répartition des pénuries ; il existe aussi une pénurie d'infirmières.
- l'ouverture de différents centres privés en dentaire et ophtalmologie : mais à cause de scandales et escroqueries, ainsi certains ont été fermés.

Cela va jusqu'à la privatisation des services funéraires (depuis 1993) pour faire jouer la concurrence (coût, choix des prestations).

### Débat sur l'actualité et les actions

Le monde connaît une série de crises à plusieurs niveaux (national, européen et mondial). En fonction des événements qui s'enchaînent on passe de l'indignation à la colère, à la sidération, et à l'incompréhension du silence des Etats, de l'Union Européenne pour dénoncer et agir. On devient «spectateur» des cruautés envers les populations civiles (4 ans de guerre en Ukraine, campagne criminelle contre les palestiniens, menaces contre les vénézuéliens, les cubains ... sans oublier les conflits en Afrique).

On assiste autour de nous, au repli sur soi, avec souvent le refus de parler de ces crises «pour se protéger» ...

La stratégie de l'ultralibéralisme économique (soit moins d'État social développe l'égoïsme, met en avant le chacun pour soi, et la responsabilité individuelle de sa réussite ou de son échec.

Comment expliquer la violence des jeunes dans les établissements scolaires ? L'École aurait-elle un rôle avec toutes ses évaluations, ses contrôles aux entrées, la responsabilité individuelle de l'échec ??

Le langage d'«enfumage» se développe- comme l'emploi volontaire du terme redistribution, au lieu de participation à l'effort collectif (impôts), voire de distribution (salaire), utilisé pour nuire à toute notion de solidarité, opposer les jeunes aux retraités...

Les réseaux sociaux ou un réseau social, pourquoi pas ? Mais on constate des dérives : plus les gens sont utilisateurs des réseaux, plus les échanges sous d'autres formes s'appauvrissent ; le lien par mail disparaît : la réception est tolérée, mais il n'y a pas de réponse ; la communication n'existe que s'il y a un échange entre celui qui envoie et celui qui reçoit, or au mieux on reçoit un « pouce levé » ou autres émoticônes ... ce qui est inquiétant. Le collectif ne serait plus dans l'esprit des gens ?

**Le seul modèle pérenne est celui de la Solidarité nationale et internationale.**

**Vous voudrez bien excuser cette synthèse d'une synthèse mais l'écho est parfois lointain des vrais débats Clermont Ferrand**

**FISCALITE**

Selon OXFAM, en France 53 milliardaires ont l'équivalent de la richesse totale de 32 Mns de citoyens...Selon l'INSEE, le taux de pauvreté, à son maximum, touche 15,4 % de la population française...

Les mesures annoncées par S. LECORNU confortent l'ossature du budget contraint préservant les privilèges des plus aisés les mettant à l'abri d'une juste contribution. Les dépenses supplémentaires annoncées ne sont pas amorties par des recettes stabilisées. La trajectoire choisie-imposée par l'Union Européenne, de réduire le déficit budgétaire à 5 % du P.I.B., aura pour seule conséquence une diminution drastique de dépenses utiles. Hors ministères régaliens (armée, police, justice) l'ensemble des services publics (éducation, culture, santé) ainsi que les politiques sociales se verront imposer une austérité réelle.

Pour réduire le déficit public, le gouvernement refuse de faire voter les mesures pour combattre l'injustice fiscale et s'attaquer aux profits des grosses entreprises et des ultra-riches. Mais, il s'accommode de celles qui frappent les bas et moyens revenus. Ainsi, la refonte de la fiscalité juste et efficace n'est pas à l'agenda gouvernemental !

Le débat sur la taxe ZUCMAN a contribué à l'impopularité du gouvernement et mis en évidence le scandale des très riches qui paient peu ou pas d'impôt (plus de 13 000 contribuables ne paient pas d'impôt sur le revenu ! selon Eric LOMBARD, chiffre confirmé par Bercy)... et la taxe visant les actifs des holdings est très en deçà de l'ampleur du problème.

Le gouvernement s'inscrit dans la trajectoire des «vraies économies» (?) selon Mme de MONTCHALIN que sont les coupes pérennes dans les dépenses publiques (soit 2/3 du montant des mesures dans le projet initial). Ramener le montant du déficit sous la barre des 3 % du P.I.B en 2029 est prôné par ceux-là même qui ont construit cette dette et n'entendent rien changer aux causes structurelles qui s'expliquent par une politique de l'offre avec un cadre fiscal et normatif favorable aux grandes entreprises.

Les 211 milliards de subventions, d'aides fiscales, et d'allègements de cotisations sociales, accordées sans contrepartie, ni contrôle, ni évaluation... ne leur semblent pas de l'argent détourné des caisses publiques. Le gouvernement ne veut pas s'attaquer à l'évasion et à la fraude fiscales ni à la fraude aux cotisations sociales, soit un manque de recettes évalué globalement à 110 milliards... Pour mémoire, la dette publique est de 3300 Mds et en 6 ans LEMAIRE a creusé chaque année le trou de 110 Mds de plus !!! Félicitations messieurs, vous avez bien mérité du capital !!!

**PROTECTION SOCIALE**

L'accès aux soins reste très préoccupant : 87 % du territoire classés en «désert médical» et 6 Mns de Français n'ont plus ou pas de médecin traitant. Les dépassements d'honoraires se multiplient ainsi les renoncements aux soins augmentent...

La loi de Financement de la Sécurité sociale 2026 a été définitivement adoptée le 16 décembre 2025. Malgré quelques avancées, elle reste calée dans le cadre de l'austérité budgétaire avec des recettes insuffisantes pour répondre aux besoins.

La révision de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie) avec une hausse à + 3,1 % est le strict minimum, très insuffisant. Le gouvernement a renoncé à doubler les franchises médicales et les participations forfaitaires... mais les malades vont subir des restes à charge exponentiels (dépassements d'honoraires, remboursements etc.).

Le gouvernement a fait adopter une taxe exceptionnelle des complémentaires-santé, au taux de 2,05 %, aggravant une taxation élevée (13,27 %). Ainsi la maladie devient une recette fiscale ! Une nouvelle augmentation du coût des complémentaires-santé est à craindre, *a fortiori* avec la mise en place de la réforme de la Protection Sociale Complémentaire.

L'affectation sans fléchage d'une part de la Contribution Sociale Généralisée aux départements amputera les ressources insuffisantes de la CNSA (Caisse Nationale Solidarité et Autonomie) sans répondre aux lourds transferts que subissent les Conseils départementaux...

L'objectif des dépenses de la branche Autonomie s'élève à + 3,5 %, mais ne peut faire oublier la nécessité d'une loi de programmation et de financement.

L'affectation d'une augmentation de 1,4 point de la Contribution Sociale Généralisée sur certains revenus du patrimoine ne rapporterait que 1,5 Md d'euros.

S. LECORNU a ouvert la porte à une réforme des Agences Régionales de Santé. Le transfert de la compétence «médico-sociale» aux départements serait source d'aggravation des inégalités territoriales et sociales de santé.

Le décalage d'un trimestre pour le départ à la retraite pour les générations de 1964 à 1968 et la petite amélioration des bonifications pour les femmes fonctionnaires ne font pas oublier que la réforme BORNE n'est que suspendue...jusqu'à janvier 2028. L'application de la réforme reprendrait ensuite, avec un trimestre de décalage. Nous demandons toujours son abrogation...

Le gel des pensions de retraite et des prestations sociales abandonné, la règle légale d'indexation s'applique... mais la hausse des pensions de base sera de 0,9 % au 1er janvier 2026 avec prise en compte l'inflation. Les prestations sociales devraient être indexées sur l'inflation.

La Loi de Financement de la Sécurité Sociale 2026 adoptée fragilise encore plus notre système de Sécurité sociale.

CHARGES		MONTANT	PRODUITS		MONTANT
1. Reversement sur cotisations			1. Cotisations		
COTISATIONS ADHERENTS DIRECTS		102,90	COTISATIONS ADHERENTS DIRECTS		153,00
COTISATION FONDS D'AIDE AUX SECTIONS		0,00	COTISATIONS ADHERENTS SYNDIQUES		238,05
2. Dépenses de fonctionnement			2. Autres recettes de fonctionnement		
EDITION BULLETIN DEPARTEMENTAL		0,00	INTERETS LIVRET EPARGNE		43,73
DIFFUSION BULLETIN DEPARTEMENTAL		100,08	PRODUITS FINANCIERS ET AUTRES PLACEMENTS		0,00
PETITES FOURNITURES					
ASSURANCE MAIF		118,00	DONS		
FRAIS DEPLACEMENTS régionaux		265,70	AUTRES PRODUITS		7,10
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>586,68</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>441,88</b>
		<b>RESULTAT 2025</b>			<b>144,80</b>
		<b>AVOIRS AU 31/12/2025</b>			<b>6674,46</b>

### Barème de la cotisation 2026

Montant mensuel de la pension BRUTE	Forfait annuel (cotisation + abonnement au "Courrier du retraité")
Jusqu'à 1150 €	21,00 €
1151€ à 1320 €	29,00 €
1321 à 1450 €	34,00 €
1451€ à 1700 €	43,00 €
1701€ à 1900 €	47,00 €
1901 à 2200 €	56,00 €
2201€ à 3000 €	63,00 €
au delà de 3000 €	74,00 €

Nous n'avons envoyé qu'un **Bulletin Cantal** au printemps 2025, car c'est le **niveau régional de la FGR-FP qui a financé l'envoi de celui de septembre 2025...**

Beaucoup parmi vous à cette occasion l'ont reçu par courrier électronique, ce qui permet d'économiser des frais postaux...

Pour ce **numéro 21** nous vous l'adressons par voie postale **ET** par voie électronique. **Faites nous connaître votre choix en adressant votre accord pour la seconde possibilité à [fgr15@orange.fr](mailto:fgr15@orange.fr)...** D'avance merci

Le **bilan financier ci-contre est établi par Bruno JOULIA, trésorier...**

### Bilan financier 2025 FGR-FP -15

Adressez vos chèques **A l'ordre de FGR FP Cantal**

Trésorier :  
**Bruno JOULIA**  
7, Impasse de Reyne  
15 000 AURILLAC

**Bibliographie** : un livre d'humanité, d'amour, de courage et de vérité qui interroge...



**Quand le monde dort**  
**Récits, voix et blessures de la Palestine**

L'esprit de la Palestine vit dans les récits qui peuplent ses rues. Récits qui disent la dignité face à la souffrance, la beauté au coeur du désastre, la vérité derrière les murs. Francesca Albanese écoute, recueille et raconte. Elle mêle sa voix à celles des femmes, hommes et enfants qui vivent l'injustice au quotidien en Palestine : une enfant tuée à Gaza, un chirurgien marqué par l'horreur dont il a été témoin, une artiste exilée, un penseur juif brisé par l'apartheid. Toutes ces voix s'engagent à dire NON à l'horreur et à l'inacceptable. Lucide et troublant, *Quand le monde dort* est un acte d'amour, de courage et de vérité.

Traduction de l'italien par **Simonetta Greggio**



**FRANCESCA ALBANESE**

Née en 1977 à Ariano Irpino (Italie), Francesca ALBANESE est juriste. *Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits humains dans les territoires palestiniens occupés*. Pressentie pour le Prix Nobel de la paix, c'est une voix respectée sur le statut juridique et la situation des Palestiniens. Elle est l'auteur de *Palestinian Refugees in International Law* (2020) et de *J'accuse* (2023).